

LA RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Un An. 10 fr.
Six Mois. 5 »
ENVOI FRANCO PAR LA POSTE
Etranger. Port en sus

ADMINISTRATION

Tout ce qui concerne l'Administration
Abonnements, Articles d'argent
Doit être adressé à M. A. ALRICY
Imprimerie Labaune, cours Lafayette, 5

RÉDACTION

Adresser les communications
A M. COSTE-LABAUME, Directeur
Cours Lafayette, 5, Lyon
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES

Fermier général : V. FOURNIER
Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ
Rue Confort, n° 14
LYON

FRANC PARLER

Pendant que les Conseils de ministres se tiennent en wagon, un certain nombre de députés et de politiciens profitent de leurs vacances pour haranguer les populations.

Nous avons eu à Lyon, M. Talandier et sa conférence sur le socialisme ; Marseille aura demain Louis Blanc allant présider aux assises du Congrès ouvrier. Tout cela est bien, et il ne nous déplaît pas que les mandataires du peuple consacrent leur temps et leur éloquence à son éducation :

Seulement, nous voudrions que cette éloquence ne fût pas uniquement employée à entretenir des rêves irréalisables et à provoquer des enthousiasmes faciles suivis de trop près par la désillusion.

Il est difficile de ne pas sourire, par exemple, quand on entend M. Talandier résoudre à sa manière le problème social, cet éternel problème qui a existé de tout temps, qui existera tant qu'il y aura un monde, par l'excellente raison que les difficultés qu'il soulève tiennent à l'essence même de l'humanité, aux passions qui agitent et dirigent les hommes.

M. Talandier avait jadis une façon excessivement commode de trancher ce nœud gordien. Voici son raisonnement : Dans un pays comme la France, il ne doit pas y avoir de pauvres. Pourquoi ? Parce que la fortune totale de la France se compose de trois ou quatre cents milliards.

Divisez quatre cents milliards par trente six millions d'habitants, vous obtiendrez par un calcul très-simple quelque chose comme onze mille francs par tête. Avec onze mille francs on ne meurt pas de faim. Seulement, M. Talandier n'avait pas songé, que le jour où tous les Français se trouveront en possession

de onze mille francs, il n'y aurait plus ni boulangers, ni épiciers, ni cordonniers, ni tailleurs, car chaque citoyen, se considérant assez riche de son propre fonds, trouverait parfaitement inutile de se livrer au moindre commerce et de se fatiguer le corps et l'esprit à habiller et nourrir les autres. Nous aurions donc une population de sauvages, riches de onze mille francs, c'est vrai, mais n'ayant pas un légume ou un croûton à se mettre sous la dent. Ou bien il arriverait ceci, c'est que des hommes industriels, intelligents, habiles, trouveraient le moyen de gagner le magot des paresseux et des imbéciles, de sorte qu'au bout de quelques années nous nous retrouverions dans le même gâchis social de l'inégalité des fortunes.

Cette double conséquence a fait réfléchir sans doute M. Talandier, car dans sa conférence lyonnaise il a apporté une atténuation sensible à son précédent système.

M. Talandier estime qu'étant donnée toujours la fortune de la France, rien ne serait plus simple que d'attribuer aux communes une part sur les héritages de façon à constituer à chaque enfant pauvre une dot de mille francs. Cette première mise de fonds avec les intérêts capitalisés, lui fournirait à l'âge de vingt ans un petit capital lui permettant d'échapper à la misère et de se créer une situation.

C'est le système de la tontine qui est pratiqué déjà par les parents prévoyants et nous avons l'air d'entrer ainsi dans une voie plus raisonnable. Mais ce que l'on ne devrait jamais oublier, ce qu'un député surtout ne devrait jamais perdre de vue, c'est que la faute la plus énorme, l'aberration la plus grossière que l'on puisse commettre, c'est de substituer l'action de l'Etat ou de la commune à l'action privée, à l'initiative individuelle.

Comment, vous voulez constituer une dotation à chaque enfant pauvre, et cette

dotation vous la prendrez sur les héritages ! Mais vous ne comprenez donc pas que c'est la spoliation organisée, la main mise par l'Etat sur la fortune de chacun. Vous ne prenez que mille francs aujourd'hui, mais une fois le principe admis, qui vous empêchera d'en prendre dix mille ou vingt mille ?

Qui sera sûr du lendemain avec ce système absurde ? Qui sera sûr de pouvoir laisser à ses enfants, à sa famille, le fruit de son travail, de son économie, de son épargne ?

Le jour où cette sécurité absolue n'existerait pas, le jour où vous donneriez à la commune le droit d'intervenir dans votre portefeuille ou dans votre caisse, vous auriez tari la richesse publique dans sa source même, vous auriez détruit le sentiment le plus profond, le plus vivace du père de famille, qui est l'avenir de ses enfants.

Vous auriez transformé, pour tout dire, la population française en une population de fainéants et d'exploiteurs.

Mais à quoi bon s'attarder ? Il est clair que les systèmes de cet acabit ne valent pas la peine d'une réfutation en règle et nous aimons à croire que M. Louis Blanc n'ira pas à Marseille discourir sur de semblables billevesées.

Néanmoins, s'il nous était permis de donner un conseil à l'illustre écrivain, dont la légitime popularité a son côté dangereux, nous lui dirions : — Prenez garde, cher maître ; mesurez vos paroles et vos discours !

N'allez pas répandre parmi les populations impressionnables du Midi des théories et des idées dont la réalisation seront votre moindre souci ;

Rappelez-vous le néant de vos conceptions de 1848 ;

N'oubliez pas que le problème social ne se résoud pas comme une équation algébrique ; que ce problème est excessivement complexe, qu'il se rattache à tout un ensemble de progrès et de

réformes qui ne peuvent se réaliser en vingt-quatre heures ;

N'oubliez pas surtout que l'amélioration du sort des prolétaires, le bien-être des classes pauvres sont liés intimement à la grande loi du travail et de l'épargne, non moins qu'aux efforts féconds de l'initiative privée.

L'Etat ne peut pas tout faire ; un gouvernement ne peut pas plus distribuer la fortune qu'il ne distribue le soleil et la pluie. Quand il aura doté le pays d'institutions libres, quand il aura ouvert tous les chemins, supprimé toutes les barrières d'abus et de privilèges, c'est aux citoyens ainsi débarrassés de leurs entraves, qu'il appartiendra de conquérir le bien-être et la fortune auxquels ils aspirent.

Mais, encore un coup, cette fortune et ce bien-être, ces ambitions légitimes, n'ont pas de pires ennemis que les périodes boursouflées, les phrases creuses et les flagorneries dihyrambiques.

Méfions-nous, mes frères, de cette nourriture débilite et malsaine qui s'appelle l'avocasserie.

JACQUES BARBIER

Gradués et pas Contents

Les gradués des facultés catholiques ne sont pas contents. Leurs diplômes de licenciés ne sont pas reconnus valables pour l'admission au concours des auditeurs au Conseil d'Etat.

M. Le Royer a commis l'abus de pouvoir d'exiger que les concurrents dudit concours fussent munis au préalable d'un parchemin, n'ayant rien de commun avec les jurys mixtes.

Aussi, les plus violentes récriminations sont adressées par les organes du parti clérical à notre honorable compatriote.

On l'accuse d'avoir violé le principe fondamental des conquêtes de la Révolution : l'admissibilité de tous les Français aux emplois.

M. Le Royer a pourtant pris une mesure bien simple, bien naturelle.

là tantôt trente années que Votre Majesté attend le bras de Dieu, et...

Baragnon. — Il est certain que le Très-Haut semble y mettre de la négligence.

Veutilot. — Ne blasphémez pas, malheureux !

Baragnon. — Je ne blasphème pas, je constate.

Janicot. — Oui, mais Dieu ne peut pas tout faire.

Chesnelong. — Evidemment. Aide-toi, le ciel t'aidera. Voilà la vraie devise de la Providence.

Des Houx. — Le charcutier... pardon, le sénateur Chesnelong a trouvé le mot de la situation. Par conséquent, il nous faut une armée. Constituons les cadres de cette armée...

La Rochefoucauld. — Comment ?

Des Houx. — Est-il naïf ! Comme toutes les armées parbleu ! De l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie...

Le Roy. — Ne trouvez-vous pas cette organisation un peu trop moderne ?

La Rochefoucauld. — Vous pouvez ajouter révolutionnaire.

Mayol de Luppé. — Et contraire à tous nos principes, c'est incontestable.

Le Roy. — Vous me comprenez messieurs !

Des Houx. — Je ne comprends pas du tout. Et vous Chesnelong ?

Chesnelong. — J'aperçois bien quelque chose, mais je ne distingue pas très-bien.

Feuilleton de la RENAISSANCE

Plan de Bataille

On sait que les légitimistes continuent à mettre flamberge au vent et à nous menacer de la colimacharde du droit divin.

Il ne sera peut-être pas inutile de dévoiler à fond les secrets de l'entreprise guerrière qui doit mettre à mal notre pauvre République.

Conseil de Guerre

Une grande salle du château de Froshorff, ornée de panoplies retour des Croisades : casques empanachés, épées en tire-bouchon, cottes de mailles, brassards, cuissards et le reste.

C'est au milieu de cette ferblanterie laborieusement astiquée pour la circonstance, que vient siéger sa future Majesté Henri V, entourée de ses fidèles accoutumés.

Sous les visières des casques, sous l'acier des armures, nous distinguons toutes les notabilités de la sainte cause : La Rochefoucauld, Larochejacquelin, La Bassetière,

Chesnelong, des Houx, Lucien Brun, Lorge-ril, Janicot, Mayol de Luppé, Baragnon et les autres...

Le Roy prend place sur le trône qui lui a été préparé.

— Mes chers féaux, s'écrie-t-il d'une voix forte, de cette voix qui doit commander à la France, le temps n'est plus aux vaines délibérations, et aux programmes épistolaires. Il s'agit de passer de la parole aux actes.

Tous. — Agissons, agissons !

Mayol de Luppé. — Ecrasons les infidèles !

Des Houx. — Exterminons les Sarrazins !

Le Roy. — J'aime cette noble ardeur qui vous anime, cet enthousiasme qui emportait vos ancêtres aux portes de Jérusalem.

Lucien Brun. — Très-bien, très-bien.

La Rochefoucauld. — Ah vous aviez des ancêtres aux Croisades !

Chesnelong. — Parbleu nous en avons tous !

Le Roy. — Messieurs, pas de discussions de ce genre. Tous ceux qui épousent notre sainte cause deviennent par le fait nobles à trente six quartiers. J'ai d'ailleurs dans mes greniers, un stock énorme de parchemins sans emploi que je vous distribuerai à première occasion. Si Baragnon veut un titre de duc...

Baragnon. — J'aimerais assez cela.

Le Roy. — Vous l'aurez demain matin, avec des armoiries sur champ de gueules.

Lucien Brun (vexé). — N'est-ce pas nous attarder trop longtemps à des futilités ? Je crois qu'il serait bon de songer aux affaires sérieuses et de nous occuper de notre plan de bataille.

Le Roy. — La sagesse parle par votre bouche, et je vous demande la permission de vous appeler Nestor...

Lucien Brun. — Je préférerais marquis...

Le Roy. — Marquis de Nestor et n'en parlons plus.

Des Houx. — Voyons, voyons et notre campagne !

Le Roy. — Nous y voilà ! Avez-vous un plan des Houx ?

Des Houx. — J'en ai cinquante, mais si vous vous occupez tous de niaiseries...

Le Roy. — C'est fini, nous vous écoutons. Développez vos idées, illustre capitaine !

Des Houx. — Merci du compliment. Mon idée est bien simple. Pour partir en guerre il faut d'abord une armée...

La Rochefoucauld. — Est-ce bien nécessaire ?

Des Houx. — Vous dites ?

La Rochefoucauld. — J'espérais que la grâce céleste, la force du droit divin pourrait suppléer largement à quelques bataillons...

Le Roy. — Cela a toujours été mon système : pas de soldats, des principes ! Quand l'heure sera venue, le bras de Dieu seul suffira...

Des Houx. — Permettez, permettez, voi-

Ayant à recruter des fonctionnaires, destinés à veiller sur la bonne organisation et le fonctionnement régulier des affaires de la République, il a pensé qu'il était sage d'écartier tous les individus dont l'instruction et les sentiments n'offrent pas des garanties suffisantes.

Quoi de plus sage en effet ?

Gradués des facultés catholiques, ou partisans des idées rétrogrades et ennemis des institutions démocratiques, sont synonymes. Pourquoi l'Etat admettrait-il à un service de confiance des conspirateurs en herbe, qui provoqueraient nécessairement de leur mieux les difficultés d'administration, afin de hâter une restauration quelconque ?

Ce ne serait pas la peine d'avoir mis à la porte les Léopold de Gaillard et les Weiss, si leurs fils et leurs élèves devaient se faufiler sur leurs sièges, grâce à ces parchemins trompeurs qui, semblables aux peaux enfarinées dont parle la fable, ne disent absolument rien qu'au vain !

Le gouvernement a des facultés à lui, dont il choisit les maîtres et dont il règle les exercices. Il est prudent de sa part d'aller chercher exclusivement parmi les jeunes gens, qui y ont reçu l'estampille officielle d'avoir, des collaborateurs, des aides, des conseillers, des amis.

C'est son droit absolu de distinguer entre les professions libérales et les emplois publics. La loi regrettable de 1875, sur la collation des grades, peut l'obliger à laisser libres les carrières d'avocats et de médecins aux jeunes gens, élevés jusqu'au-delà de leur majorité sur les genoux de l'Eglise. Mais rien, absolument rien, ne lui fait un devoir de donner les places les plus enviables de son service aux jeunes héritiers de toutes les rancunes réactionnaires.

Voyez-vous l'Etat dépensant des millions pour avoir un enseignement supérieur parfait, et confiant ses emplois d'élite aux fils de famille, qui font fi de ses professeurs et préfèrent recevoir des jésuites une instruction de contrebande ?

Ce serait aussi naïf que coupable.

M. Le Royer a bien fait en éliminant à priori des fonctions d'auditeurs au conseil d'Etat tous les élèves infectés des doctrines du *Syllabus*.

L'admissibilité de tous les Français aux emplois publics n'est nullement violée dans l'espèce. C'est le certificat de confiance qui est tout simplement refusé — et pour cause — aux candidats qui caressent d'une main la République pour obtenir ses faveurs, et qui, de l'autre, sont impatients de la griffer.

Messieurs les gradués des facultés catholiques dévient de la bonne voie en postulant des sièges d'auditeurs au conseil d'Etat, et en se plaignant de l'arbitraire ministériel qui méconnaît les droits de leurs parchemins. Qu'ils aillent demander à Rome des places d'auditeurs de *rote* !

Ils sont élevés dans la haine de la République et de la société civile, et ils voudraient être à la tête de toutes les administrations, de tous les emplois honorifiques ! — Toujours la même comédie !

N...ni, c'est fini !

L'Élection de Bordeaux

Blanqui a été battu, à Bordeaux, par son concurrent Achard, qui l'a emporté de 158 voix.

Suivant l'usage, les journaux se livrent à toutes sortes de supputations numériques, pour trouver dans le scrutin en question la satisfaction de leurs désirs personnels.

Passé-temps enfantin, qui prouve que nous ne sommes pas seulement les farceurs

les plus spirituels de la terre, mais encore les plus ingénieux dans l'art de grouper les chiffres comme des cartes et d'en tirer la bonne fortune.

Ce qui est certain, évident, indiscutable, c'est que Blanqui, le candidat de l'illégalité et de l'armée nationale sédentaire, est renvoyé sous l'orme pour écrire ses mémoires, et que sa défaite a fait soupirer d'aise le ministère et la Chambre, — non que l'ex-prisonnier de Clairvaux fût un foudre d'éloquence et de réformes à redouter, mais parce que les conflits entre le pouvoir et le suffrage universel sont toujours nuisibles à la discussion des affaires sérieuses et à la tranquillité des esprits.

A un point de vue plus général, l'échec de Blanqui atteste que les intrançais exaltés, partisans absolus des mesures révolutionnaires et des soubresauts politiques, ne sont pas aussi nombreux que les pronostics de certaines feuilles tapageuses porteraient tout d'abord à le croire.

Quoi ! Dans une circonscription de choix, comprenant 24,000 électeurs, il s'en est rencontré tout juste 4,540 pour voter en faveur du Socialisme et de la Commune ! Décidément, le spectre d'une majorité parlementaire jacobine, dont on voudrait nous faire peur, est encore loin de nous envahir.

L'intransigeance est une variété du parti républicain, comme les prélats gallicans sont une secte dans le clan cléricale.

Le caractère le plus saillant de l'élection de Bordeaux, c'est l'abstention en masse des électeurs. On en compte 15,000 environ, — presque les trois cinquièmes, — qui sont restés indifféremment chez eux, laissant la lice libre aux fanatiques de Blanqui et d'Achard.

Ces 15,000 électeurs avaient la faculté de voter à bulletins blancs ou de porter leurs voix sur de nouveaux candidats, recrutés à la dernière heure. Ils ne l'ont point fait. Ils se sont désintéressés purement et simplement d'une lutte à laquelle ils avaient le devoir de concourir pour ne pas démentir de leurs prérogatives de citoyens.

Cet abandon prémédité du scrutin est une défaillance grave.

Quelle autorité peut avoir un représentant, qui ne peut pas se prévaloir du cinquième des suffrages de ses concitoyens ?

Que devient la souveraineté populaire, si nos législateurs ne sont que les élus de groupes infimes, l'emportant sur la majorité du corps électoral par l'activité et l'audace ?

Ce n'est pas la première fois que nous avons à constater une sorte de vide autour des urnes électorales. Il ne faudrait pas que ce vide passât à l'état chronique. Le jour où il y aurait à la Chambre cent députés issus, comme M. Achard, du suffrage restreint, très-restreint, la représentation nationale ne serait plus qu'une ombre.

Désertir les salles de vote, c'est donner raison aux prôneurs des régimes monarchiques, qui prétendent que les élections font perdre un temps précieux au

pays, et que le meilleur des gouvernements est celui qui se charge tout seul de faire le bonheur de tous.

Quel danger, au reste, d'abandonner à une minorité plus entreprenante que réfléchie les destinées de la République !

La somnolence du corps électoral ressemble à celle des vieillards : elle indique que la vie s'en va.

Réveillez-vous donc, électeurs !

Affaires de Ménage

Notre Conseil général, qui s'était octroyé huit jours de vacances pour aller à la chasse, s'efforce aujourd'hui de rattraper le temps perdu, par une série de délibérations bien senties.

Nous n'avons pas la prétention de suivre, par le menu, tous les travaux et tous les discours de notre assemblée départementale.

Il en est trop dans le nombre qui ne méritent pas que l'on s'y arrête, et nous avons le chagrin de constater que bien des séances ont été remplies par des discussions oiseuses où le talent des orateurs ne relevait pas malheureusement la pauvreté des sujets.

A ce titre, il est permis de regretter que les électeurs ne fassent pas toujours des choix aussi intelligents qu'ils devraient l'être. Nous ne voulons nommer personne, bien entendu ; mais, là, franchement, pensez-vous que tous nos conseillers généraux soient à la hauteur de leur mandat ? Ne croyez-vous pas que quelques-uns d'entre eux seraient mieux à leur place comme représentants que comme représentants ?

Nous avons eu souvent l'occasion, déjà, de faire ressortir la médiocrité, pour ne pas dire la nullité de nos conseillers municipaux. Nous avons montré le défaut d'instruction, d'expérience, d'esprit politique d'un trop grand nombre de nos concitoyens, chargés de gérer les intérêts de la seconde ville de France.

Or, il faut avouer que le niveau ne se relève pas sensiblement au Conseil général.

Il suffit d'assister à quelques séances pour se rendre compte de l'insuffisance, ou si vous aimez mieux de l'inexpérience de ces mandataires qui auraient encore besoin de quelques études préparatoires avant de prendre des charges publiques.

La plus grande faute revient, au fond, aux électeurs qui, volontairement ou involontairement, manquent de discernement.

Quel intérêt peut-on avoir à laisser amoindrir ainsi le prestige de nos assemblées ?

Pourquoi dans les grandes villes, plus qu'ailleurs peut-être, voit-on s'étaler sur des fauteuils, plus ou moins capitonnés, sur des chaises plus ou moins curules, autant d'incapables et d'ignorants ?

Nous avons vu, à Marseille, un Conseil municipal acculé à la dissolution forcée, parce qu'il n'avait pas pu venir à bout d'établir et de boucler le budget de la ville.

Nous voyons, à Lyon, un autre conseil municipal qui n'a pas su faire encore une création utile ; qui, au lieu de s'occuper sérieusement des grands intérêts de notre ville, se laisse entraîner à des discussions, à des querelles dont on ose à peine nous donner le compte-rendu complet.

Le Conseil général n'est pas beaucoup plus brillant : il se perd, trop souvent aussi, en récriminations, en incartades d'un goût médiocre, et nous le voyons arriver à cette triste conséquence, d'être obligé de défaire ce qu'il avait fait trop légèrement et sans réflexion suffisante.

Témoin l'Institut agricole d'Ecully, dont nous nous occupons ailleurs.

valerie, nous aurions des chevaliers bardés de fer ?

Le Roy. — Parfaitement. Cette perspective vous effraye !

Des Houx. — Au contraire, elle me réjouit. Seulement par quoi remplacerons-nous l'artillerie ?

Veillot. — Et les canons de l'église, par exemple !

Des Houx. — De mieux en mieux. Quant aux munitions...

Veillot. — Je m'en charge. J'ai tout un arsenal d'adjectifs et Dieu sait s'ils portent loin !

Janicot. — Comment donc, ils font même explosion.

Des Houx. — Il faudrait, pourtant, une organisation un peu plus précise : désigner les chefs de corps par exemple.

Le Roy. — Rien n'est plus facile. Je me nomme d'abord généralissime.

Tous. — C'est trop juste.

Le Roy. — La Rochefoucauld grand con-

table. La Rochefoucauld. — Quel honneur ! Le Roy. — Lucien Brun chef des archers, il a quelquefois du trait...

Baragnon. — Oh si peu !

Le Roy. — Pas de jalousie, Baragnon, vous commanderez aux arquebusiers. Tâchez de les faire marcher.

Baragnon. — Soyez tranquille. J'ai bien fait marcher la France !

Témoin la construction d'une préfecture que l'on est obligé de renvoyer aux calendes grecques, pour plus ample informé.

Pendant ce temps, on ne s'occupe ni de Pont-Morand qui menace ruine, ni du lycée à reconstruire, si l'on ne veut pas chasser tous les élèves chez les jésuites, ni de la grosse affaire de notre dette municipale.

N'est-il pas ridicule, absurde de nous faire payer cinq pour cent d'intérêt, quand Paris, Marseille, Bruxelles ne payent que trois ? Un million, par an, d'économie, avec une simple transformation, qui s'opérerait sans bourse délier, cela ne vaut-il pas la peine qu'on y réfléchisse et qu'on s'en occupe ? Cela ne vaudrait-il pas mieux surcoûter que les élucubrations du citoyen Chapitot ou les coups de gosier du citoyen Gay ?

On trouvera, peut-être, nos réflexions un peu vives vis-à-vis d'assemblées qui se vantent, à juste titre, de leur dévouement à la République...

Mais, croyez-le bien, la meilleure manière de servir son parti, n'est pas de s'abandonner à une flagornerie bête ou à une indifférence coupable.

Nous estimons que l'étiquette de républicain ne doit pas suffire à racheter l'incapacité ou l'ignorance.

Et lorsqu'on se trouve en présence de ces défauts, il vaut mieux encore les dévoiler que les cacher.

Quelques vanités particulières peuvent en souffrir, mais l'intérêt général y gagne. C'est l'essentiel.

FEUILLES VOLANTES

Pas de chance pour les tireurs d'horoscopes sinistres !

Comme les premiers réactionnaires arrivaient à Paris, les journaux réactionnaires publièrent une lettre, par laquelle « l'ancien commandant de la barricade de la rue d'Angoulême » invitait à une réunion les anciens combattants de la dite barricade.

Plus précieuse aubaine ne pouvait échoir aux jérémyes de la réaction !

Sans perdre une minute, ils mirent sous les yeux de leurs lecteurs le monstre de la revanche.

La glorification de la Commune arrivait à grand train.

Naturellement, ce n'était qu'une fausse alerte. La barricade de la rue d'Angoulême date de 1848, et le commandant Cottel est un vieillard de quatre-vingt-dix ans, tout à fait incapable de remuer les pavés ou de répandre du pétrole.

Nos augures, pris en flagrant délit de mystification, se regardent entre eux... sans rire.

— o —

Il y a aussi des mystificateurs à notre Conseil général.

Nous ne les confondons pas, toutefois, avec les premiers. Nous leur rendons même cette justice, que l'intention chez eux est excellente et que leur erreur part d'un bon naturel. Mais toutes ces circonstances ne suffisent point pour justifier les bévues commises, avec obstination, au grand détriment des contribuables.

Il est venu à l'idée de quelques-uns de nos élus cantonnaires d'avoir, dans le département du Rhône, un institut agricole modèle. Encourager l'agriculture, propager les méthodes nouvelles de culture, faciliter les recherches utiles, est un noble but. L'argent confié intelligemment à la terre n'est pas de l'argent gaspillé, car la terre est rarement une ingrate. Aussi, les créateurs de l'institut d'Ecully ne sont pas à critiquer en principe.

Seulement l'Institut d'Ecully ne prend pas. Il réunit jusqu'à cinq élèves, et chaque élève coûte environ 10,000 fr. au département.

Le Roy. — De Mun conduira nos chevaliers à la victoire.

De Mun. — Comme à Pontivy, ça me connaît.

Le Roy. — Chesnelong sera notre intendant général, Veillot grand aumônier, Janicot écrira nos victoires...

Lorgeril. — Et moi ?

Le Roy. — Est-ce que la place de cantinier...

Lorgeril. — J'accepte !

Des Houx. — Il me semble que Votre

Majesté m'a oublié.

Le Roy. — Vous des Houx, je vous salue, hérald d'armes, vous exciterez nos bataillons au combat avec les fanfares de votre style.

Des Houx. — Bien volontiers, seulement...

Le Roy. — Seulement quoi !

Des Houx. — Que Votre Majesté me permette une observation respectueuse.

Le Roy. — Allez-y de votre observation.

Des Houx. — C'est que dans notre armée, ainsi constituée, je vois bien les généraux, les colonels, les capitaines, mais je ne vois pas...

La Rochefoucauld. — Que ne voit-il pas encore ?

Des Houx. — Les soldats !

L. LECLAIR

Que peut gagner l'agriculture de nos cantons à cet enseignement dans le vide ? S'entêter à fournir annuellement une grosse somme à un établissement qui ne sert à rien, est une prodigalité sans excuse. Et nos conseillers généraux seront les premiers à reconnaître qu'il faut rayer cet article du budget.

Un Triste Commerce

Depuis que les passagers du *Var*, de la *Picardie* et de la *Seudre* ont quitté leur casaque de déportés, pour rentrer dans le rang de citoyens français, nous voyons s'exercer sur leur dos une double exploitation qui ne laisse pas que d'être écoeurante.

D'une part, les journaux réactionnaires heureux de pouvoir terrifier leurs abonnés et de jouer du spectre rouge, se complaisent à représenter les revenants de Nouméa comme autant de scélérats et de coquins dont le premier soin va être de se jeter sur les porte-monnaie et sur les montres des bourgeois paisibles. Rien n'est épargné dans les feuilles bien pensantes pour noircir à plaisir les sentiments et les intentions des amnistiés qui ne sont peut-être pas tous dignes du prix Montyon, mais dont la généralité ne mérite pas non plus les grossièretés et les insultes des organes de bon ton.

Seulement quand il s'agit d'exploiter la lâcheté publique, de provoquer l'affolement des imbéciles, le mensonge et la calomnie ne coûtent rien. Pour un amnistie qui aura crié : Vive la République ! vous en trouverez vingt dans le *Figaro* et le *Français*, qui ont crié : Vive la Commune ! ou *A mort les otages !* Pour un pauvre diable qui se sera laissé entraîner à trop de libations patriotiques, vous apprendrez que les quatre ou cinq cents débarqués ne sont qu'un résidu de tapageurs et d'ivrognes.

Ces déclamations haineuses ont un bon côté, c'est que leur exagération même doit mettre en garde le public honnête contre la mauvaise foi de leurs auteurs, et la fausseté de toutes ces prophéties sinistres. Nous n'avons pas appris, en effet, que le niveau des crimes se fut élevé de beaucoup depuis le retour des déportés. On a bien trouvé un bijoutier coupé en morceaux, mais l'opérateur est un ancien cent-garde, de sorte que l'argument manque de force. La vérité est qu'après huit années de souffrances et d'exil, la plupart des amnisties rentrent en France avec l'idée bien arrêtée de ne pas avoir à recommencer leur triste voyage, et de rechercher ailleurs que dans des insurrections stériles les réformes de leurs rêves.

Et c'est là précisément que se produit la seconde exploitation dont nous parlions plus haut ; c'est là que nous assistons à certaines parades charlatanesques qu'il est bon de démasquer.

Pendant que les feuilles réactionnaires traitent les amnisties en évadés de bagne, certains journaux intransigeants leur tressent des couronnes, les couvrent de toutes les fleurs d'une rhétorique ampoulée.

Martyrs, victimes, héros, sauveurs de la patrie, tous les adjectifs y passent.

Avons-nous besoin de démontrer longuement la sottise de ces dithyrambes déplacés ?

Est-il nécessaire d'insister beaucoup sur l'imprudence et le danger de se laisser prendre à de semblables flagorneries ?

Que les amnisties ne s'y trompent pas ! Derrière ces périodes pathétiques, derrière ces alinéas attendris, se cachent tous les farceurs, tous les banquistes qui mettent en coupe réglée les passions populaires pour s'en faire un piédestal ou un revenu.

Au jour du danger, ces galopins détaillent et tirent leurs grègues en laissant fusiller ou déporter les pauvres diables assez naïfs pour avoir cru à leurs boniments. Regardez autour de vous, ô voyageurs de Cayenne, examinez ce que sont devenus les Félix Pyat, les Vallés, les Rochefort, les Cluseret, etc., qui vous conduisaient jadis au combat avec de si grands mots et de si belles phrases ?

Tous ces gaillards bien rentés, suffisamment gras, se prélassent à Genève, à Londres ou ailleurs sans la moindre égratignure à leur peau, sans le plus petit accroc à leur santé.

Eh bien ! ce sont toujours eux, ce sont les mêmes drôles qui recommencent à battre la caisse sur votre dos, et qui compromettent votre cause par leurs divagations sottes.

Nous aimons à croire qu'après les conseils de guerre, après Nouméa, après l'île des Pins, après toutes les misères de la déportation, les soldats égarés de la Commune, sont profondément dégoûtés de l'Evangile de saint Félix Pyat, de saint Rochefort et de saint Vallés.

Ces misérables personnages habiles à se créer des revenus aux dépens de leur clientèle, méritent le même mépris que leurs congénères de la conservation sociale.

Les uns et les autres se livrent à la traite des amnisties.

Les amnisties seront-ils assez naïfs pour se prêter à ce triste commerce ?

UN SIGNE DES TEMPS

L'ambition outrée est toujours une mauvaise conseillère.

Les disciples de Veuillot et les émules de M. Dupanloup ont toutes raisons de méditer — trop tard à coup sûr — cette maxime banale.

Qui y avait-il de plus heureux au monde et de plus indépendant que le clergé de France ?

Rien ne manquait à son bonheur.

Il faisait sonner les cloches à toutes volées, quand bon lui semblait ; il accaparait la voie publique, à sa guise, quand il éprouvait le besoin de déployer ses bannières ; il avait ses entrées libres au parquet et dans les préfectures ; il était de toutes les fêtes et de toutes les faveurs spéciales.

La noblesse avait perdu ses privilèges, mais lui avait conservé une bonne partie des siens ; il avait son concordat.

Pour son malheur, il fut question un jour, à Versailles, de la fusion monarchique et de la possibilité du retour du Roy, escorté de tous les us et ordonnances de l'ancien régime.

Le clergé crut que c'était arrivé ; il se lança dans la politique à pleines voiles, et se fit donner immédiatement des gages de son concours par les entrepreneurs de la restauration bourbonnienne.

Il a été de toutes les intrigues et de toutes les violences pendant le gouvernement de combat et l'ordre moral. De 1871 à 1877, sa suffisance et ses prétentions ont été extrêmes. Peu s'en est fallu que la salutation de toute soutane, paraissant en public, ne devint une mesure de police obligatoire !

Mais, le Mac-Mahon ayant sauté et le roy attendant toujours, sa valise à la main, notre ambitieux clergé s'est trouvé follement engagé et gratuitement compromis.

Il n'a même pas eu la sagesse de faire amende honorable, et de revenir humblement à la garde de son troupeau.

Il s'est retourné furieusement contre la République qui détruit le règne de ses rêves, et a fait tous ses efforts pour insinuer aux populations le mépris des nouvelles institutions.

Les nouvelles institutions se défendent et rendent au clergé sa monnaie.

On lui supprime partout ses plus importants moyens de propagande, les écoles congréganistes. On le refoule, autant que possible, dans les églises.

Cela ne suffit pas aux yeux d'un grand nombre de partisans des droits de l'Etat et des principes de l'égalité civile.

On demande l'abolition pure et simple du concordat et la réduction du clergé au simple rôle de citoyen.

Le *Journal officiel* a publié, récemment, les considérants de la proposition de M. Boysset et de 16 autres députés, qui réclament l'inauguration de l'Eglise libre dans l'Etat respecté.

Nous ne pensons point que cette proposition rallie la majorité des voix dans la Chambre. Elle n'en est pas moins un signe des temps.

La suppression des immunités ecclésiastiques et du budget des cultes est dans l'air, comme la suppression des jésuites, comme la suppression de l'immovibilité des juges. Ce n'est plus qu'une question d'années.

Par une sorte d'aveuglement fatal, le clergé trafique de son mieux avec les adversaires politiques de la République, pour semer l'irritation et provoquer les mesures qui le ramèneront peu à peu à l'état d'association ordinaire.

Il ne faudrait pas que les prélats français suivissent l'exemple de leurs confrères de Belgique, pour que la mesure fût comble, et que la Chambre se résignât à l'adoption du projet de M. Ch. Boysset.

Il ne dépend que d'eux de conserver quelque temps encore l'ère bienheureuse du concordat.

Ils sont prévenus.

Libre aux Forcade, aux Freppel et aux Guibert de jouir de leurs restes.

Le flot de l'égalité civile monte, monte !... et risque fort de les submerger.

Autour des Ecoles

Le bruit des commentaires, fait autour du discours en Sorbonne de M. Jules Ferry, s'éteint déjà dans le lointain.

Pendant trois semaines, à peu près, il y a eu dans tous les grands journaux de Paris une ardeur fébrile pour discuter les réformes urgentes de l'enseignement secondaire. Plus on était habitué à garder le silence sur ces questions d'un ordre spécial, plus on s'est laissé emporter par le courant qui les mettait à l'ordre du jour.

Rien n'a été omis.

On a attaqué la vieilleries et la futilité des programmes. On a fait ressortir tous les inconvénients d'une discipline souvent stupide, presque toujours maladroite. On a relevé les défauts de soins et les insuffisances de maîtres. A l'unanimité, il a été reconnu que l'Université est une boutique moisie, dont il faut changer l'ameublement, où il faut faire circuler l'air et la lumière.

Quel est le résultat de toutes ces vives critiques, de toutes ces réclamations ? Nous l'avons prévu : Rien.

On ne s'occupe déjà plus des abus de la routine, et, sous peu, les lycées ouvriront leurs portes à des milliers d'écoliers, pour les ériger en grande partie — suivant la tradition classique.

★ ★

Les réformes de l'enseignement secondaire sont à peu près impossibles, parce que les fortes têtes qui président à ses destinées, et que le ministre est obligé de consulter, sont entichées de l'organisation trois fois séculaire qui règle les études.

Toucher au cycle de classes actuel serait, à leurs yeux, aussi sacrilège que de changer une épithète dans un vers de Virgile !

Les proviseurs, les inspecteurs, les recteurs, semblables aux curés et aux officiers, vivent, pour ainsi dire, hors de la société. Ils ne connaissent et n'admirent que bouquins anciens, et dissertations profondes sur les synonymes et les métaphores. Ils n'ont pas conscience des besoins nouveaux de notre époque. Leur demander de consentir à modifier de fond en comble l'enseignement des lycées, autant vaudrait proposer à un marabout de dépouiller ses loques flottantes pour s'habiller à la française.

L'Université est incapable de se guérir *proprio motu*. On voit rarement des malades procéder eux-mêmes à l'amputation de leurs membres pourris. C'est du dehors que doivent venir les ordonnances énergiques.

Sans une loi formelle qui précise les matières de l'enseignement secondaire, sans l'intention bien arrêtée de la commission du budget d'exiger des améliorations réelles de la part du ministre compétent, les espérances de voir l'Université se plonger la tête dans la fontaine de Jouvence sont une pure illusion.

Les discours de la Sorbonne se suivent depuis longtemps et n'ont jamais produit de réformes.

M. Jules Ferry en sera quitte, l'année prochaine, — si l'article 7 lui prête vie, — pour chercher un nouveau thème de promesses chimériques.

★ ★

Ne soyons pas, toutefois, systématiquement injuste.

M. Jules Ferry vient de mettre au jour une circulaire — il y en a des milliers dans les cartons universitaires — aux termes de laquelle les compositions pour les prix ne se feront plus dans les mêmes conditions.

Toutes les compositions de l'année compteront pour le prix d'excellence.

Les compositions finales compteront seulement double, et il n'y aura plus de congé de l'après-midi au sujet de ces compositions.

C'est juste la méthode des petits séminaires et des établissements congréganistes !

Quel immense progrès ! Quel effort révolutionnaire !

Nous recommandons cet exemple aux candidats au *bachel*, quand on leur demandera des commentaires sur la fable de « La Montagne qui accouche d'une souris ».

LA JUSTICE EN FRANCE

Il y a quelques jours, nous constations, d'après le rapport du ministre de la justice, 1877, que le nombre des récidivistes s'était accru.

Ce rapport nous en apprend bien d'autres. Nous y voyons que les tribunaux civils de première instance avaient à la fin de la susdite année 26,159 affaires en suspens, dont le jugement a dû être renvoyé à l'année 1878.

Dans les cours d'appel, l'arriéré a été de 5,874 causes ; et quant aux affaires qu'elles ont jugées, 18 0/0 étaient au rôle depuis un à deux ans, et 9 0/0 depuis plus de deux ans.

On prête peu d'attention à ces chiffres ; ils accusent pourtant une situation déplorable, et ces lenteurs de la justice ne servent le plus souvent qu'à décourager ceux qui ont raison et faciliter les chicanes et les coquins. Voilà un malheureux plaideur dont la fortune, l'honneur et l'existence sont en jeu ; mais il a affaire à un vaurien qui connaît toutes les ficelles, qui fait traîner les choses en longueur ; et le pauvre diable, injustement dépouillé, après avoir vu ses derniers écus dévorés par les hommes d'affaires, succombe avant le jugement.

Mais les tribunaux ont procédé selon les règles ; il n'y a rien à dire.

Poursuivons : les tribunaux de commerce ont légué à l'exercice 1878 un arriéré de 6,259 faillites à régier. Sur ce nombre, 852, soit 14 0/0, étaient ouvertes depuis plus de cinq ans. Sans parler des frais qui s'accumulent d'année en année, vous voyez d'ici la mine d'un créancier besogneux attendant un dividende.

Voici le bouquet : le rapport constate avec candeur que, sur un nombre total de 21,148 ventes judiciaires, 2,762 ont vu leurs frais monter à 30.21 0/0 du prix, 1,496 à 54.25 0/0, et 1,161 jusqu'à... le chiffre frise le fabuleux, jusqu'à 132.33 0/0 !

Après cela, il faut tirer l'échelle.

Mais chut ! Il paraît qu'on élabore une loi sur la réforme judiciaire ; d'ici au siècle prochain nous la verrons peut-être promulguer. Prenons un peu patience ; nous avons bien attendu jusqu'à présent.

TESTAMENT D'UN MARTYR

Nous avons reçu la semaine dernière, par voie mystérieuse, une lanière de cuir sur laquelle était écrit le document ci-après. Nous ne pensions pas avoir des droits à être les dépositaires préférés de la confiance suprême qu'il contient :

« Ceci est mon testament.

« Je meurs dans la foi de mes pères, c'est-à-dire dans l'amour de l'air libre, de la vie tranquille, au bruit des cascades et à l'ombre des grands arbres verts.

« Je meurs victime de la barbarie d'une espèce de bimanés dégénérés, qui se targuent de civilisation, et qui, sous prétexte de recherches scientifiques, pratiquent la vivisection et l'esclavage sur le reste des animaux.

« Mes infortunes démontrent d'une manière éclatante que le monde n'est pas parfait, que la justice n'existe pas sur la terre, et qu'il faut chercher dans une vie d'outre-tombe, la compensation des maux auxquels est assujéti la noble et nombreuse famille des orangs-outangs.

« Ma plus grande douleur, pendant ma captivité, a été d'être regardé avec mépris par des *crêvés*, des *gommeux* et des *cocottes*, qui se couvrent d'oripeaux pour cacher leurs difformités, se mettent des yeux postiches, et exhalent au loin des odeurs suffocantes.

« J'institute pour exécuteur de mes dernières volontés, le bimané rasé Littré, dont j'ai distingué, entre tous, les regards sympathiques, et dont j'ai entendu chuchoter le nom par des cuistres, qui riaient à côté de lui à gorge déployée. Quand je serai empaillé — car tel est mon destin — et que je serai exposé au public dans une salle, je requiers de sa bienveillante intercession qu'il fasse mettre sur ma poitrine, par le directeur du Muséum, l'inscription suivante : « Martyr du progrès. »

« Je mets mon fils sous la protection du journaliste Aurélien Scholl, qui m'a fait remettre un numéro de *l'Événement*, où j'ai reconnu un éloquent plaidoyer en notre faveur. Je le prie d'adresser une pétition au Sénat, pour que la patrie soit bientôt rendue à la chair de ma chair, et au plus inoffensif de tous les prisonniers.

« Si jamais mon fils retourne dans les taillis qui l'ont vu naître, si jamais il recouvre les libertés nécessaires, la libre circulation, la libre nourriture, le libre sommeil, qu'il se rappelle que les plus farouches ennemis des *hommes des bois*, parmi les *hommes des villes*, ce sont de vieilles macaques qui s'intitulent : philosophes spiritualistes. En refusant à tous nos congénères la possession d'une âme immortelle, ils justifient contre nous les mauvais traitements tolérés contre les brutes.

« Et pourtant, les orang-outangs sont les rois de la création ; ils regardent naturellement les cieux ; ils n'abusent point de la parole pour dissimuler leur pensée.

« Je sens, sous l'occiput, quelque chose qui m'assure que je vais revoir ma compagne bien aimée.

« Peut-être, rencontrerai-je aussi dans un couloir du ciel quelques-uns de ces *hommes noirs*, qui se peignent le soleil sur la tête, et qui débitent sur notre compte tant de méchantes facéties. Je me promets de tous les embrasser, pour leur prouver que le singe est supérieur à l'homme... par la charité. Par exemple, si je rencontre Buffon ou Cuvier, je ne leur ferai pas mes compliments !

« Boileau est le seul des bimanés rasés, qui ait entrevu l'infériorité de son espèce, quand il a écrit :

Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'homme.

« Ma dernière pensée je la dédie à mes frères du Congo. La voici : La civilisation est à l'état primitif ce que la pommade est aux cheveux.

« Vive la République naturaliste ! Vive la liberté !

« Ecrit de mon sang, à l'aide d'un bout d'allumette, l'une des inventions les plus malsaines de l'homme des villes, le deuxième jour de la onzième lune de l'an 3,658,741.

« Le plus infortuné des orangs-outangs,

« OUITCHI. »

P.-S. — Pas de discours sur ma tombe. Ce serait un comble.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant responsable,

A. ALRICY.

Lyon. — Imp. LABAUME, c. Lafayette, 5, A. ALRICY, suc.

Vente de 33,000 Acitons DE LA COMPAGNIE AUXILIAIRE DES CHEMINS DE FER

Société anonyme au capital de 20,000,000 de francs
Divisée en 40,000 Actions de 500 francs
Statuts déposés chez M. SEGOND, notaire, à Paris.

Siège social :
Boulevard Haussmann, 43, à Paris

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Caze, député.
MM. Dietz, Ingénieur du matériel roulant de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est.
Goudehau, ancien directeur de Chemins de fer.
Rouvier, député.
Silhol, Administrateur de Chemins de fer.
Commissaires des Comptes :
MM. Fournier, O. Agent comptable trésorier du Ministère de la Guerre; **Lenoir**, Comptable du Ministère de la Justice, Expert près les tribunaux.

PROGRAMME

Le programme de la Compagnie est défini dans une lettre de M. le Ministre des Travaux publics adressée au promoteur de l'entreprise.

Connaissant son intention « de fonder un établissement destiné à constituer une réserve commune de wagons » à marchandises, dans laquelle les diverses Compagnies de Chemins de fer ou les industriels seraient toujours assurés de trouver les ressources nécessaires aux époques où, par suite d'une affluence de transports, le matériel ordinaire ferait défaut sur tel ou tel point du réseau, M. de Freycinet forme des vœux pour la réalisation de ce projet.

ORGANISATION

Les fondateurs ont voulu mettre la Compagnie en mesure de fonctionner utilement dès le jour de sa constitution.

Tous les réseaux ayant à Paris leur point de contact, la Compagnie a fait l'acquisition de 123,080 mètres de terrains situés à Saint-Ouen, aux portes de Paris, auprès du Chemin de fer des Docks et en bordure de la Seine. Cette gare est en communication directe, par le Chemin de fer de ceinture, avec tous les réseaux. Les voies ferrées des parcs à wagons, déjà posées sur une étendue de 10,000 mètres, auront un développement de près de 40,000 mètres. Elles sont desservies par des chariots à vapeur pour la manœuvre des wagons et la formation des trains.

La Gare de la Compagnie Auxiliaire est l'annexe des grandes gares parisiennes comme le matériel de la Compagnie est le complément indispensable du matériel des Chemins de fer.

BÉNÉFICES

L'avenir réservé à la COMPAGNIE AUXILIAIRE DES CHEMINS DE FER est démontré par les résultats que donnent à l'étranger les entreprises de location de wagons à marchandises.

En Angleterre, où le système fonctionne depuis plus de vingt ans, les Compagnies de location de matériel roulant sont en pleine prospérité, comme l'indique le tableau publié au prospectus, et duquel il résulte que quinze Compagnies, représentant un capital (actions et

obligations) de plus de 150 millions, distribuent un dividende moyen de 13 à 14 0/0.

En France, le calcul des bénéfices est facile à établir, sans envisager même la perspective pour la Compagnie de 17,000 nouveaux kilomètres de chemins de fer classés et votés.

Un wagon à marchandises revient en moyenne à 2,800 francs; il se loue, d'après le tarif des Compagnies, 3 francs par jour. Sur ces bases et déduction faite de l'amortissement, il suffit qu'un wagon soit en location 150 jours par an, pour produire net 14 0/0. Mais, d'après les besoins actuels de l'industrie, chacun des wagons sera en service beaucoup plus de 150 jours par an, une grande partie du matériel devant être louée à l'année, soit aux Chemins de fer secondaires, soit aux grands industriels.

Le capital de la Compagnie Auxiliaire des Chemins de Fer est de 20,000,000 de francs, divisé en 40,000 actions de 500 francs, dont la moitié seulement (20 francs par action) est appelée.

En effet, pour rendre les services que l'on est en droit d'attendre de cette entreprise, il faut pouvoir mettre à la disposition des Compagnies de Chemins de fer et de l'industrie un matériel pour ainsi dire illimité.

Or, il entre dans les prévisions de la Compagnie de ne point appeler la seconde moitié du capital-actions et de pourvoir à l'augmentation du nombre de wagons par des émissions d'obligations; ce qui permettra d'augmenter le dividende de toute la différence entre le service des obligations et le rendement net de la location des wagons.

33,000 Actions

Libérées de 250 francs, jouissance du 1^{er} septembre 1879

SONT MISES A LA DISPOSITION DU PUBLIC

Au Prix de 350 Francs

PAYABLE { 100 fr. en souscrivant;
250 fr. le 20 octobre, contre remise des titres définitifs.

Les coupons sont payables les 1^{er} Mars et 1^{er} Septembre de chaque année.

Les demandes d'actions sont reçues les

Vendredi 26 et Samedi 27 Septembre

A PARIS, CHEZ M. HENRI DE LAMONTA

banquier, 59, rue Tailbout.

A LILLE : au Crédit du Nord;
A LYON : à la Banque Lyonnaise;
A MARSEILLE : chez M. Couve et C^{ie};
A MONTPELLIER : chez M. Tissot-Sarras;
A BORDEAUX : Soula, de Trinquant et
Tour et C^{ie};
A BESANCON : Les Fils de Vell-Picard;
A TOULOUSE : Richard Kirie et C^{ie};
A NANTES : Portet, Lavigier et Talvande;
Etc., etc., etc.

Pour la liste complète des correspondants et pour tous renseignements, voir la Gazette de Paris, 59, rue Tailbout, qui sera envoyée gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

Dès à présent on peut souscrire par correspondance. Les coupons annoncés seront reçus en paiement. L'admission aux cotes officielles sera demandée.

COMPAGNIE AUXILIAIRE Des Chemins de Fer

VENTE DE 33,000 ACTIONS

On souscrit, dès maintenant, sans frais,

A LYON

A LA BANQUE LYONNAISE

37, rue de la République, 37

LIQUEURS SUPERFINES

Maison FILLION, à Lyon, fondée en 1825

L'ELIXIR GAULOIS une de ses principales spécialités, a déjà obtenu la faveur des connaisseurs à raison de ses propriétés bienfaisantes et de l'agréable saveur toute particulière de son arôme.

L'ELIXIR GAULOIS se trouve dans les principaux cafés, comptoirs et épiceries.

OBLIGATIONS INDUSTRIELLES

Brevets A. DELPRAT

Placement de Fonds à 7 1/2 % l'An

Avec Remboursement en 10 ans de 2 1/2 fois le Capital versé.

ADMINISTRATION et BUREAUX || ATELIERS ET USINE
142, boulevard Saint-Germain || 9, rue Friant (Montrouge)
PARIS

Les Obligations Industrielles Brevets A. DELPRAT, sont garanties par plus de 40 brevets d'inventions français dont plusieurs, tels que ceux qui sont relatifs à l'utilisation économique de l'air comprimé et à l'éclairage électrique simplifié et économique, ont une importance considérable et par conséquent une valeur immense.

Ces Obligations sont de 500 francs et rapportent 15 fr. d'intérêt annuel. Vendues au public pour 200 francs, elles rapportent par conséquent 7 1/2 pour 100 du capital d'achat. De plus, elles sont remboursées au pair en 10 ans. L'acheteur d'une obligation gagne donc en 10 ans, outre l'intérêt annuel, 300 francs à titre de remboursement, soit en moyenne 30 francs par an.

En réalité, chaque obligation achetée actuellement rapporte par suite à l'acheteur 15 fr. d'intérêt annuel, plus 30 francs de remboursement annuel, ce qui donne annuellement 45 francs ou 22 1/2 pour cent environ du capital d'achat.

Pour faciliter les achats, un certain nombre de coupures de 100 francs et de 10 francs sont mises à la disposition du public, aux mêmes conditions, toutes proportionnelles gardées, que l'obligation entière; c'est-à-dire que les coupures de 100 francs sont laissées au public pour 40 francs et rapportent 3 francs, tandis que les coupures de 10 francs sont vendues 4 francs et rapportent 30 centimes.

Les intérêts sont payables par quarts, le 1^{er} janvier, le 1^{er} avril, le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre de chaque année. Le remboursement a lieu en 10 ans, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 1889.

L'exploitation des brevets assure le paiement des intérêts et le remboursement des titres.

La valeur des brevets donnés en garantie est au moins dix fois plus grande que celle des obligations émises.

La garantie est d'ailleurs complète et absolue, attendu que les brevets sont nombreux et relatifs aux industries les plus diverses, les plus importantes et les plus utiles. On en acquiert la conviction pleine et entière en parcourant la liste des brevets, liste qui se trouve imprimée au dos de chaque titre avec les conditions qui forment le contrat entre le propriétaire des brevets et l'acheteur des obligations.

Ces obligations donc constituent un placement des plus avantageux et des plus sûrs.

Les fonds qui en proviennent sont d'ailleurs exclusivement destinés à donner de l'extension à l'exploitation des Brevets, ce qui donne aux titres une importance de plus en plus grande et augmente par conséquent la garantie des obligations.

En d'autres termes, les fonds versés par les obligataires sont exclusivement employés à donner de la valeur à leur gage, et ces fonds restent en quelque sorte constamment entre leurs mains.

Les obligataires sont encore garantis par le matériel des ateliers et la valeur intrinsèque de l'usine elle-même, qui se développe sur une surface de près de cinq mille mètres et se trouve une des plus belles et des plus importantes de Paris.

Les obligations entières, les coupures de 100 francs et celles de 10 francs, sont en vente chez tous les changeurs.

Ainsi qu'au Siège de l'Exploitation.

Les fonds doivent être envoyés à M. A. DELPRAT, 142, boulevard Saint-Germain, Paris, à raison de 200 francs pour une obligation entière de 500 francs, 40 francs pour une coupure de 100 francs et 4 francs pour une coupure de 10 francs.

Les coupons échus, payables à Paris, sont reçus comme espèces sans autre déduction que celle de l'impôt.

Les titres, actions, obligations ou coupons de rente, envoyés par les acheteurs en vue de l'achat de ces nouvelles obligations, seront vendus en Bourse aux conditions les plus favorables, sans aucune commission.

N. B. — Les Obligations Industrielles Brevets A. DELPRAT se négocieront couramment en Bourse dans quelques jours. Laissons actuellement au public à des conditions extrêmement avantageuses, il est aisé de prévoir que ces obligations feront très-rapidement prime et que les acheteurs qui les prendront maintenant trouveront facilement dans peu de temps à s'en défaire en réalisant de très-gros bénéfices.

EAUX MINÉRALES

Françaises et Étrangères

Pharmacie des Célestins, pl. des Célestins, 5

E. MAUGUIN Pharmac. successeur de A. SANTENA

Pain de gluten pour les diabétiques

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Soins M^{me} DUPORT Discretion

TIENT DES PENSIONNAIRES

Lyon, 31, rue Centrale (Ecrire franco)



FER BRAVAIS

(FER DIALYSÉ BRAVAIS)
Cire Anémie, Chlorose, Débilité, Epaissement, Pertes blanches.
Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées) est le seul exempt de tout acide; il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni refroidissement, ni fatigue de l'estomac; de plus c'est le seul qui ne noircisse jamais les dents.
C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.

Dépôt Général à Paris, 13, r. Lafayette (près l'Opéra) et toutes Pharmacies.
Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique.
Env. gratis sur dem. affr. d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.

DÉPÔTS :
Chez MM. Faivre; Poncelet; J. Grand; Guilleminot, F. Montvenoux sucrer; Dr Albin Meunier; Poizat neveu; Collet; Pharmacie Lardet, Signoud sucrer; Antoine Lesira; Finat; Bouchard et Bourne; Simon; Bousvenot; Chérblanc et C^{ie}; Lévy; Chappelle; Aroud et Rousset; Verrière; Biétrix aîné et C^{ie}; Châtelon et Bartolein; Prudon; Pharmacie Barnoud. — CUIRE : Patissier et Alibert, pharmaciens.

Pharmacie LANGLADE & AUGUET, rue Thomassin, 8.

NÉURALGIES, MIGRAINES, MAUX DE TÊTE
Guérison rapide et sûre par
la Poudre Antinéuralgique de G. Langlade

ANÉMIE, CHLOROSE, MANQUE D'APPÉTIT

Mauvaises Digestions, Convalescences prolongées.

VIN BERTRAND

Le Tonique par excellence
A BASES DE QUINQUINA & D'EXTRAIT DE MALT
COMBINÉES AUX
principes aromatiques du café, du cacao, de la vanille et de l'écorce d'orange.
Le vin apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant, se force épaisse, soit par le travail, soit par la maladie, soit par toutes autres causes, débilitantes, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère de la substance médicamenteuse qui en fait la base principale, et en conservant ses principes actifs, le seul enfin justifiant cette maxime d'Hippocrate :
Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.
Celui-ci atteint la perfection qu'il sait joindre l'utile à l'agréable.

ENTREPOT GÉNÉRAL CHEZ L'INVENTEUR
Pharmacie des Archers, rue Confort, 12, Lyon
DÉPÔT DANS TOUTES LES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER
PRIX : 5 FRANCS
Pour éviter les contrefaçons, exiger la signature : LÉON BERTRAND
Expédition franco à partir de 6 bouteilles.

FARINE MEXICAINE

C'est un fait acquis à la science aujourd'hui, que toutes les maladies de poitrine sont guérissables par l'emploi de la Farine Mexicaine du docteur Benito del Rio de Mexico. Cet aliment est non-seulement le plus sûr, mais encore le plus agréable remède pour guérir : les maladies de poitrine, bronchites, catarrhes, maladies du larynx, phthisie pulmonaire tuberculeuse, maladies consomptives, vieux rhumes, anémie et épaissement prématuré.
S'emploie pour la nourriture des vieillards, des convalescents et des jeunes enfants. Dix ans de succès et 100,000 malades guéris le plus souvent alors qu'on les croyait perdus sans ressources, prouvent qu'on ne doit jamais désespérer.
La Farine Mexicaine se trouve à Tarare (Rhône), chez le propagateur M. E. Barlerin, pharmacien-chimiste, Lyon, pharm. Farley, 114, quai Pierre-Seize, et dans toutes les principales pharmacies, herboristeries, drogueries et épicerie de Lyon et de France.
Mêmes maisons : Café Barlerin hygiénique de santé, stomacal et fortifiant; en boîtes de 500 grammes. Prix 2 francs.

LE CAFÉ DES GOURMETS

est
composé des
meilleures sortes.
Il ne contient aucun
mélange de Chicorée ou
autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées
par deux Bandes portant le nom : **TREBUCHET ET FILS**
ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

TOPIQUE BERTRAND AÎNÉ

Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêté de la cour de Cassation du 8 juillet 1854. (Quarante ans de succès). — Infaillible contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciaticques, congestions cérébrales, ophthalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésie, tumeurs rebelles, etc. — Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix, suivant grandeur, de 50 c. à 3 fr. — Se vend à Lyon, chez l'inventeur, pl. Bellecour, 21. Pour les douleurs anciennes et rebelles, les maladies provenant d'un vice du sang, faire usage de l'Extrait-Sudorifère-Iodé. — Se trouve dans toutes les pharmacies. — Franco par timbres ou mandats. — AVIS. Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND aîné et l'usine-ci-contre.

VOUS VOUS SOUFFRIREZ de la GOUTTE MILITAIRE
inévitable, des écoulements
récents ou des rhumatismes incurables? Demandez à
EYMIN, à Vienne (Isère), France, l'indication de sa formule infaillible, il vous l'ouvrira gratis avec des preuves irrécusables.

THÉ DIURÉTIQUE DE FRANCE

De H. MURE, Pharmacien de 1^{re} classe, à PONT-SI-ESPRIT (Gard)

Le Thé Diurétique de France est toujours prescrit avec succès dans les maladies des voies urinaires, le catarrhe de vessie, la gravelle, la goutte et les hydriopies.
Seule boisson diurétique qui fasse uriner facilement, sans douleur, et rende les urines abondantes et claires. — N'a aucun des effets fâcheux et irritants de certaines eaux minérales.

Prix de la Boîte : 2 Francs
Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies de France et de l'Étranger.



TOILE SOUVERAINE

VERITABLE TOILE SOUVERAINE
Contre DOULEURS rhumatismales, PLAIES et BLESSURES
préparée par VERRIÈRE, pharm. à Lyon
Rue St-Côme, 8, à TOURS BLANC
Prix 6 fr. le mètre (1^{er}) contre mandat-poste. Exig. sur la toile le cachet Verrière. Dép. d. toutes les pharm.

A. DELPRAT

Constructeur-Mécanicien
142, Boulevard Saint-Germain, 142
PARIS

Construction de machines nouvelles ou anciennes : Machin-à air comprimé, machines à vapeur, moteurs à vent, moteurs hydrauliques, moteurs à gaz, presses mécaniques, presses à bras, appareils de physique, lampes électriques, piles de toutes espèces, appareils de géodésie, etc., etc.
20 % meilleur marché que partout ailleurs.
Fortes Remises aux Commissionnaires.